

LA DELEGATION DU CANADA
A LA DIX-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

pour publication
immédiate

Communiqué de Presse n° 19
Bureau de Presse
750, Troisième avenue
New-York, N.Y.

INTERVENTION DE M. GILLES SICOTTE
REPRESENTANT DU CANADA A LA SIXIÈME COMMISSION
LE 3 DÉCEMBRE 1962

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation canadienne, je tiens à féliciter la Commission du droit international pour l'excellent travail qu'elle a fait en rédigeant le projet d'articles sur les relations consulaires, ainsi que les commentaires dont ils sont accompagnés. La délégation de mon pays estime que ces textes constituent un modèle remarquable de cette codification de la loi et de la jurisprudence internationales que la Commission est si admirablement outillée pour mener à bien. Ses rapports antérieurs sur la matière nous ont beaucoup aidés à analyser les dispositions du projet d'articles. En règle générale, les délégués canadiens estiment que de tels projets offrent une base utile et satisfaisante pour l'élaboration d'une convention internationale. Par ailleurs, le gouvernement canadien a déjà soumis au Secrétariat des Nations Unies des propositions précises, visant à modifier certains de ces articles, et la délégation du Canada à la conférence de Vienne sur les relations consulaires fera connaître son opinion sur certains autres. En outre, le gouvernement canadien étudie avec beaucoup d'intérêt les utiles commentaires qu'ont publiés sur ce point les autres Etats représentés à la Commission du droit international.